

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

- INFORMATIONS**
- PPRN zone bleue
  - PPRN zone rouge
  - Zone inondable
  - Contournement Nord d'Ernée
  - Cours d'eau au titre de la Police de l'eau DDT53
  - Aléa tassement sur dépôts miniers
  - Aléa tassement sur travaux de recherche
  - Aléa glissement sur dépôts miniers

- PRESCRIPTIONS**
- Servitude de projet
  - Orientation d'Aménagement et de Programmation
  - Ensemble végétal à protéger
  - Emplacements réservés
  - Espaces Boisés Classés (EBC)
  - Marges de recul
  - Zones humides
  - Bâtiments susceptibles de changer de destination en zone A et N
  - Haies à protéger en raison de leur rôle hydraulique
  - Haies à protéger en raison de leur rôle paysager
  - Linéaire commercial à protéger

- ZONAGE**
- Zone urbaine**
- Ua : Tissu urbain ancien
  - Uai : PPRi de l'agglomération de Chailland
  - Ub : Urbaine périphérique
  - Ue : Activités économiques
  - Ui : Equipements collectifs
- Zone à urbaniser**
- 1AUh : A Urbaniser court terme habitat
  - 1AUI : A Urbaniser court terme équipements collectifs
  - 1AUe : A Urbaniser court terme activités économiques
  - 2AUh : A urbaniser long terme habitat
  - 2AUe : A Urbaniser long terme activités économiques

- Zone naturelle**
- N : Naturelle
  - Ni : Naturel équipements de loisirs
  - Nmoto : Naturelle moto-cross
  - Np : Naturel protégé
  - Ng : Naturel accueil des gens du voyage
  - Nc : Naturel camping d'Andouillé
  - Nf : Naturel forestier
  - Nm : Naturel mixte d'habitat et d'activités (agricole et/ou artisanales)
- Zone agricole**
- A : Agricole
  - Ap : Agricole sans aucune construction
  - Am : Agricole mixte d'habitat et d'activités (agricole et/ou artisanales)
  - Ae : Agricole équestre

**LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES**

Le tableau des emplacements réservés présente uniquement ceux visibles sur le plan ci-contre.

N°	OBJET	COMMUNE	BÉNÉFICIAIRE	SURFACE (en m²)
28	CRÉATION VOIE D'ACCÈS À UNE FUTURE EXTENSION DE LA ZONE AUH	STE SORVAINE LE GUILLAUME	COMMUNE	479
32	PARC / ESPACE VERT À AMÉNAGER	LA BIGOTTIÈRE	COMMUNE	2538
54	ÉLARGISSEMENT RD 104 ENTRE ALEXAIN ET ANDOUILLE	ANDOUILLE	DÉPARTEMENT	5380

Département de la Mayenne



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ERNEE**

**COMMUNE DE LA BIGOTTIÈRE**

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

**Règlement graphique // PLAN N°2**



Plan du territoire  
Echelle 1/5 000e



PLUi arrêté le : 4 mars 2019  
PLUi approuvé le : 25 novembre 2019



PRIGENT & ASSOCIÉS  
Architectes Urbanistes  
106A rue Eugène Pottier 35 000 RENNES  
Tel : 02 99 78 28 19  
Fax : 02 99 78 37 17

